

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2022

### 2022-111 RATTRAPAGE DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES BORNES DE RECHARGES DE VEHICULES ELECTRIQUES

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze décembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 9 décembre 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 21  
Votants : 23

Titulaires présents :

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande – Atlantique  
Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon  
Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain  
Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Sébastien CHAMBAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois  
Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique  
Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz  
Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay  
Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Délégués titulaires absents :

Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis (excusé)  
Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire pouvoir à Didier MEYER  
Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon (excusé)  
Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz pouvoir à Frédéric DUNET  
Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)

Délégués suppléants présents :

Robin GOULAOUIC, délégué du collège électoral de Pays de Redon  
Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Didier MEYER

Affichage le 16 décembre 2022

Vu la délibération n°2016-21 créant le budget annexe Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques ;

Vu la délibération n°2019-02 transformant le budget IRVE en service public administratif (SPA) avec autonomie financière ;

Vu la délibération n°2019-53 relative à la durée d'amortissement des bornes IRVE,

Vu la délibération n°2022-19 du 17 mars 2022 portant approbation du budget primitif 2022 du budget annexe IRVE,

Considérant que, conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont tenus d'amortir les communes dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil.

Considérant que par délibération en date du 7 novembre 2019, le Comité syndical a décidé de fixer à 7 ans la durée d'amortissement des bornes de recharge pour les véhicules électriques (installations et subventions) à compter de leur mise en service.

Considérant que la subvention de l'ADEME n'ayant été perçue que fin 2021 et l'intégration du 23 au 21 ayant été effectuée début 2022,

Considérant qu'il est proposé, afin de faire correspondre la durée de vie desdites bornes avec celle d'amortissement, d'amortir l'intégralité des installations et subventions y afférentes sur 2 années à compter de l'exercice 2023, à savoir :

- ✓ **Dépenses** liées à l'installation des bornes pour un montant de : 1 957 519.03€  
Amortissements de 978 759.52€ sur l'exercice 2023 et 978 759.51€ sur 2024
- ✓ **Recettes** liées à l'installation des bornes pour un montant de : 2 183 863.56€  
Amortissements de 1 091 931.78€ sur l'exercice 2023 et 1 091 931.78€ sur 2024

**Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :**

- **De procéder au rattrapage des amortissement en modifiant exceptionnellement la durée à 2 ans uniquement pour les bornes de recharge pour les véhicules électriques (installations et subventions) présentes dans l'annexe jointe.**

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**